

IPD-ABI-873
1-1 88045

ACCORD D'ACTIVITÉ INDIVIDUELLE ("ACCORD" OU "AAI")

ENTRE

LE GOUVERNEMENT DES ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE
("AMBASSADE DES ETATS UNIS D'AMÉRIQUE")

ET

Le Réseau Africain pour le Développement Intégré ("RADI")

Accord d'Activité Individuelle No. 698-9801.85-93-1

Titre: Confection d'un calendrier illustrant les Droits de la Femme dans le Code de la Famille.

Autorité: Loi sur l'Aide Etrangère de 1961, amendé.

Montant Maximum en Dollars EU de la Subvention des Etats-Unis: 22.000 dollars EU

Date d'Achèvement de l'Activité: Le 31 Décembre 1993

Nom et Titre du Superviseur de l'Activité: M. Dame Sall, Directeur Général

I. Description de l'Activité

A. HISTORIQUE

Le Réseau Africain pour le Développement Intégré (RADI) est une ONG régionale fondée en 1985 pour aider les populations africaines à trouver des solutions à leurs problèmes de développement dans le respect de leur culture, traditions locales et principes démocratiques. Le Centre d'Informations Juridiques du RADI comprend des juristes salariés et un réseau de collaborateurs volontaires (magistrats, universitaires, avocats, etc.). Il réalise des programmes destinés à informer le public sur leurs droits légaux et leurs responsabilités de citoyens dans la société. Au cours de ces trois dernières années, le Centre d'Informations Juridiques a mené diverses activités telles que l'organisation de plus de 40 causeries sur un ensemble de thèmes juridiques, la production de brochures résumant divers aspects du Code de la Famille, la tenue d'un séminaire sur la Femme et le Droit, et la fourniture d'assistance juridique à des personnes en détention provisoire.

E. PIECES JUSTIFICATIVES REQUISES

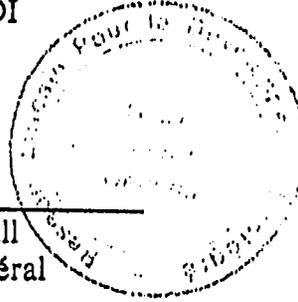
Le Bénéficiaire de la Subvention devra présenter au Chef du Bureau de Gestion Financière de l'USAID les preuves des paiements de tous les coûts de confection des calendriers.

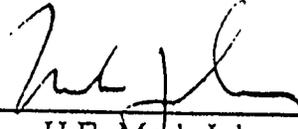
Avant le paiement de la première avance, le Bénéficiaire de la Subvention devra soumettre la facture proforma au Chef du Bureau de Gestion Financière de l'USAID. Le paiement final sera effectué après la soumission de la facture définitive et d'une attestation du Bénéficiaire prouvant que les articles ont été effectivement reçus.

RADI

Ambassade des Etats-Unis/Dakar

Par: 
M. Dame Sall
Directeur Général



Par: 
H.E. Mark Johnson
Ambassadeur des Etats-Unis

Dakar le 20 juillet 1993

Dakar le 20 July 93

APPROPRIATION: /2-113/41014

B.P.C GSS3-93-21685-KG75

RCN E300027

AMOUNT \$ 22,000.00

NO FUNDS AVAILABLE 